

L'aspiratrice-excavatrice est un outil moderne et performant qui nécessite du savoir-faire et certaines précautions d'utilisation

Améliorons notre sécurité ensemble

➤ **DECRET n° 2011-1241 du 5 octobre 2011 (suivi de divers arrêtés)**

Le décret anti-endommagement de réseaux impose le marquage des réseaux et préconise l'utilisation des aspiratrices excavatrices avec des outils adaptés :

- **Pas d'utilisation de tête rotative** à proximité d'un réseau sensible,
- Utilisation **d'embout souple** (caoutchouc, polyéthylène, ...) au bout de la buse métallique à proximité des réseaux sensibles,
- Utilisation de la **lance à air** pour le dégagement des réseaux sensibles (en se tenant à 10 cm).

Le client doit s'assurer de la présence du marquage et du piquetage sur le chantier (www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr)

NB : Une aspiratrice-excavatrice n'exonère pas de cette obligation du client.

➤ **AVANCE HYDROSTATIQUE**

Certaines machines sont équipées d'avance hydrostatique (Aspiration et pilotage simultanés du camion à distance sans chauffeur). Pour des raisons mécaniques et de sécurité, cette option ne peut **pas** être utilisée **dans des chantiers en pente. Il est possible d'utiliser cette option sur chantier fermé/clos.**

➤ **SURCHARGE**

Le client est informé que l'aspiratrice-excavatrice ne pourra pas dépasser la charge maximale autorisée par le PTAC de l'aspiratrice

Rappels :

- **Favoriser la vidange sur chantier** ou dans des bennes amovibles
- Si l'aspiratrice-excavatrice doit tout de même emprunter les voies publiques, le **remplissage de la benne sera partiel.**

➤ **BALISAGE**

Les aspiratrices sont des engins imposants : de 7 à 12 m de longueur pour 2.50m de large. Elles travaillent dans le balisage du chantier de notre donneur d'ordre et sous sa responsabilité.

Rappel : Le balisage doit faire l'objet d'un arrêté de voirie.

➤ **TRAVAIL EN EQUIPE**

Dans le cadre de la location d'aspiratrice-excavatrice avec chauffeur, nos opérateurs travaillent sous les ordres et sous la responsabilité du client. **Il ne peut et ne doit pas travailler seul.**

➤ **FORMATION**

L'évolution du décret anti-endommagement ainsi que l'évolution du matériel et des méthodes de travail imposent aux loueurs d'aspiratrices-excavatrices avec chauffeur d'avoir un minimum de formation :

- **Formation et habilitation** de l'opérateur à l'utilisation de **l'aspiratrice-excavatrice**
- Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux : **AIPR**

Les membres de la commission s'engagent à former le plus grand nombre de leurs opérateurs :

- Habilitation au travail à proximité des réseaux de gaz : **Passeport HSE Gaz**
- Habilitation au travail à proximité des réseaux électriques : **H0B0V**